



Animation SAGE :

SYMBO - Annexe du Conseil Général, 12 rue Audouin-Dubreuil - 17400 Saint Jean d'Angély,
Tel : 05 46 26 29 66 Fax : 05 46 26 29 70 - symboutonne@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion de la commission « Quantitatif »
Du 9 septembre 2009 à 14h30 à St Jean d'Angély**

Etaient présents

Jean-Yves MARTIN	Président de la CLE	Jean-Louis FORGEARD-GRIGNON	
Pierre-Olivier AUBOUIN	APIEEE	Michel GARNIER	Syndicat Boutonne aval
Jean-Luc AUDE	Chambre d'agriculture 79	Laurence LANGER	SPC
Eric BACHELIER	ONEMA 79	Jean-Yves MOIZANT	ASA Boutonne
Cyril BARBARIT	CAEDS	M. MORIN	AIB ²
Patrick BARNET	DIREN Poitou-Charentes	Frédéric NADAL	DDEA 79
Raymond BAUDREZ	Chambre d'agriculture 79	Laetitia NICOLAY	DIREN Poitou-Charentes
Patrick BERTHONNEAU	Irrigants Boutonne 79	Philippe PERRONA	Plateforme industrielle de Melle
René BINAUD	Poitou-Charentes Nature	Pierre RAVON	FDSEA 17
Jack BITEAU	UFC Que Choisir	Bernard SABOURAULT	SOS Rivières
Christophe BORDES	Fédération de pêche 79	Jean-Claude SILLON	Vice-président de la CLE
Philippe CHARLES	SMBB	Patrick SOL	CCI 79
Stephan COUROUX	DER - CG 17	Henry VINA	AAPPMA 3B
Catherine DEMARCQ	SOS Rivières	Laurent YON	DDAF 17
Jean-Louis DEMARCQ	SOS Rivières	Manuella BROUSSEY	Animatrice SAGE
Jean-Eudes DU PEUTY	DDAF 17	Antoine MAZIN	SYMBO

Etaient excusés

Aurore ARHANA	CCI Rochefort Saintonges	Delphine ESPALIEU	Agence de l'eau Adour Garonne
Colette BALLAND	Conseillère Régionale	François PATSOURIS	Section régionale conchylicole
Michel BERTIN	Section régionale conchylicole	Jean-Claude PEIGNE	Fédération de pêche 79
Pierre DEBORDE	Syndicat 4B	Bernard ROCHET	Vice-président de la CLE
Frédéric EMARD	Président du SYMBO		

Jean-Yves MARTIN ouvre la séance à 14h40 en remerciant les personnes présentes de participer à cette réunion.

En préambule, JY MARTIN indique que les associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) avaient demandé à prendre la parole.

JL DEMARCQ (SOS Rivières) fait la lecture d'une note (jointe au présent CR). M. BROUSSEY (animatrice du SAGE) indique que cette note synthétique a été reprise dans une lettre ouverte des APNE, plus détaillée.

JY MARTIN prend acte de ces remarques et demande à l'assemblée si tout le monde a bien reçu les courriers échangés pendant l'été avec les APNE, et notamment sa réponse à la lettre ouverte. Il propose à ceux qui ne l'ont pas reçue de leur faire suivre.

H. VINA (AAPPMA 3B) demande des précisions sur les signataires de la lettre ouverte.

Il est répondu M. DEMARCQ et M. MATARD.

JY MOIZANT (ASA Boutonne) estime que l'influence de l'irrigation ne peut pas être responsable de l'état actuel des milieux car les prélèvements sont arrêtés depuis juillet. Il juge que le DCR (débit de crise de 400 l/s) aurait été franchi cette année même sans prélèvement.

P. CHARLES (SMBB) appuie ces propos en indiquant que l'année 2009 est exceptionnelle car elle se caractérise par un déficit hydrique sur les mois de juin à août de 363 mm.

JL DEMARCQ indique que les années exceptionnelles risquent d'être de plus en plus fréquentes avec le réchauffement climatique.

JY MARTIN répond que c'est pour cette raison qu'il conviendra d'être de plus en plus vigilant.

P. CHARLES fait part d'une visite avec le Directeur adjoint de la DDEA des Deux-Sèvres fin juillet au cours de laquelle ils ont constaté que la plupart des têtes de rivière continuaient à couler malgré un débit à Châtre autour du DCR. Il rappelle que le débit mesuré à cet endroit n'est que la résultante des mesures prises en Deux-Sèvres.

JY MOIZANT revient sur le constat du réchauffement climatique et s'interroge sur les conclusions à tirer : faudra-t-il augmenter le DOE pour que les rivières s'adaptent mieux aux augmentations de température ? Si tel est le cas, il estime que la rivière devra être réalimentée car naturellement, les débits baisseront à cause de ce même réchauffement climatique.

H. VINA rappelle qu'une étude très intéressante a été réalisée par le SYMBO sur l'historique des assèchements des cours d'eau du bassin. Cette étude montrait que les rivières avaient toujours été fragiles. Il déplore d'ailleurs que cette étude ne soit pas en ligne sur la page web de la CLE et s'interroge sur les raisons de cette non-diffusion de l'information. Il indique par ailleurs que la chargée d'étude lui avait indiqué qu'elle ne pouvait pas écrire les conclusions de l'étude à cause de pressions particulières. H. VINA énonce donc lui-même la conclusion de ces travaux : depuis que le bassin de la Boutonne est utilisé par l'homme, il a toujours été en état déficitaire. Il fait une

comparaison avec le malade imaginaire de Molière : quand un malade n'est pas bien, on lui fait une saignée pour essayer de lui arranger la santé. Avec l'étude sur les assecs, on sait que le bassin de la Boutonne est extrêmement fragile et on va lui faire une saignée pour l'améliorer.

H. VINA reprend certains éléments de la réponse à la lettre ouverte de JY MARTIN, et notamment le fait qu'il soit précisé la date 2015 comme une date fatidique pour le retour à l'équilibre quantitatif. Il indique par ailleurs avoir en sa possession des études scientifiques permettant d'apporter des éléments pour revoir le DCR.

M. BROUSSEY explique que l'étude sur les assecs n'est pas disponible sur la page web à cause d'un problème de place disponible sur une « page perso orange ». Tous les documents du SAGE y sont téléchargeables ainsi que les comptes-rendus et les documents de séance. Néanmoins, il est prévu la mise en service prochaine d'un « vrai » site Internet où toutes les études pourront être mises en ligne. Elle rappelle qu'il suffit de lui faire une demande de ces documents pour qu'elle les renvoie par retour de mail.

M. MORIN (AIB²) estime pour sa part que la Boutonne a toujours été déficitaire puisqu'à l'époque des gabares, le passage n'était plus assuré en période estivale jusqu'à St Jean d'Angély à cause des lames d'eau trop faibles. Il estime que ces problèmes d'étiages sévères ont toujours existé et à l'époque, ils n'étaient pas dus à l'irrigation.

JY MARTIN remercie les différents intervenants pour ces remarques. Il indique qu'Antoine MAZIN distribuera une version papier du SAGE à chacun à l'issue de la réunion.

JY MARTIN rappelle l'objet de la présente réunion et la démarche engagée en vue de définir le volume prélevable (Vp) sur le bassin de la Boutonne. Il rappelle que 4 réunions de cette commission ont déjà eu lieu depuis le mois de février pour informer les acteurs sur la procédure et la démarche de définition du Vp. Cette démarche est menée de manière cohérente à l'échelle du bassin de la Charente. Les éléments techniques sont étudiés par les services de l'État et notamment une co-animation par la DIREN et l'Agence de l'eau Adour Garonne. Lors de la commission du 8 juillet dernier, la méthodologie a été détaillée et des chiffres de Vp ont été proposés et soumis à débat. Des contributions des différents partenaires étaient attendues pendant l'été (seules 4 ont reçues).

JY MARTIN indique que la présente réunion aura pour objet de présenter ces différentes contributions et de débattre à nouveau sur les éléments techniques complémentaires qui sont amenés à la connaissance de tous.

P. BERTHONNEAU (irrigants 79) souhaite prendre la parole pour faire une remarque sur le dernier compte-rendu. Il indique qu'il avait eu un échange téléphonique avec Manuella BROUSSEY afin de demander un report de la date de la précédente commission qui tombait mal pour les activités agricoles. Il rapporte qu'elle lui a répondu que « cette demande était du chantage ». Concernant le compte-rendu de la commission du 8 juillet, il n'est pas d'accord avec les « prétendus boycotts » des irrigants rapportés et il indique que les irrigants n'avaient pas du tout envie de boycotter la réunion, la preuve : tout le monde est là aujourd'hui.

Rappel de la méthodologie de définition du Vp sur la Boutonne et des propositions débattues lors de la précédente commission

JY MARTIN donne la parole à Laetitia NICOLAY (DIREN Poitou-Charentes) pour rappeler la méthodologie et les chiffres de Vp proposés lors de la commission du 8 juillet.

L. NICOLAY rappelle la définition du volume prélevable : c'est le volume que le milieu est capable de fournir dans des conditions écologiquement satisfaisantes, c'est-à-dire qu'il doit être compatible avec

les orientations fondamentales du SDAGE et donc respecter le DOE 8 années sur 10 (DOE = débit objectif d'étiage qui permet la satisfaction de tous les usages et le bon fonctionnement des milieux). Pour la Boutonne, le DOE proposé dans le projet de SDAGE Adour Garonne est de 680 l/s. Ce débit devra donc être respecté 8 années sur 10. La définition du volume prélevable en cours a pour but de permettre cette satisfaction. Le volume prélevable doit ainsi correspondre au volume disponible 8 années sur 10.

L'approche méthodologique retenue a été d'analyser l'ensemble des éléments disponibles et de créer un faisceau de convergence. Ainsi, le croisement de ces données doit permettre d'aboutir à un volume prélevable 8 années sur 10. Les éléments pris en compte sont de différentes natures comme il a été expliqué lors de la dernière réunion :

- quantification des usages moyens et/ou maximums pour l'eau potable, l'industrie et l'agriculture
- vérification du respect des objectifs (DOE)
- analyse de l'état des restrictions (coupure, alerte) par rapport aux usages
- bibliographie existante en terme de volume prélevable pour l'agriculture (PGE + bilan PGE et étude BRGM).

Avec ce faisceau de convergence, le volume prélevable devra être défini par usage et devra être disponible 8 années sur 10.

L. NICOLAY présente à nouveau le tableau des volumes prélevables proposés lors de la commission du 8 juillet dernier :

	PGE ESU Obj. 2009	AGR autorisés 2009	Vol. AGR maximum prélevés	Vol. AGR moyens prélevés	Bilan PGE (ESU + ESO liées) 16/06 - 30/09	VP AGR 01-04/30-09	VP AGR hiver	Vol. AEP/an	Vol. IND/an	Vol. IND/01-04/30-09
Boutonne Infra	-	2,87	2,39	2,00		2,40				
Boutonne ESU et nappes d'accompagnement	2,80	14,87	10,82	9,73	2,70	3,1	3,095	3,3	1,45	0,68
TOTAL BOUTONNE	2,80	17,74	13,21	11,73	2,70	5,50	3,10	3,30	1,45	0,68

Boutonne Infra = zone de gestion 8b de la Boutonne en Deux-Sèvres : correspond à la nappe de l'Infratoarcien

ESU = eaux superficielles

ESO liées = eaux souterraines liées aux eaux superficielles

AGR = agricole

AEP = alimentation en eau potable

IND = industrie

Les chiffres concernant les volumes agricoles maximums prélevés et moyens prélevés ont été analysés entre 2006 et 2008, dans un souci de cohérence en fonction des pratiques actuelles.

L. NICOLAY rappelle que le Vp défini sera révisable en fonction de l'amélioration des connaissances (notamment concernant les relations nappe-rivière) et de la réalisation de projets liés à des usages prioritaires.

Concernant les ouvrages captant les eaux souterraines captives, il sera nécessaire de vérifier leur bonne isolation des eaux et des nappes superficielles.

J. BITEAU (UFC Que Choisir) estime qu'il n'a pas suffisamment connaissance des éléments techniques ayant conduit à ces conclusions.

M. BROUSSEY indique que le tableau avait été distribué en séance lors de la réunion du 8 juillet et que le diaporama présentant les détails de la méthodologie était en ligne sur la page web de la CLE.

H. VINA rappelle qu'il possède des éléments scientifiques pour définir le DCR. Ces éléments proviennent d'un travail réalisé par la DDAF 79 en 1995 suite à la loi pêche. Dans ces études, un seuil de crise aigue avait été déterminé à 600 l/s au Vert et un seuil de crise à 900 l/s. M. Noireau de la DIREN fixait ce seuil de crise à une valeur encore supérieure. H. VINA ne met pas en cause les irrigants qu'il comprend mais il remet en cause le système dans lequel ils ont été enfermés.

Il estime être promené d'étude en étude et indique que la fédération de pêche 79, sur recommandation de Pierre LACROIX, n'acceptera plus d'autres études que celles réalisées par le BRGM en tant qu'organisme d'Etat.

JY MOIZANT rappelle que le BRGM a validé la proposition de DOE au Moulin de Châtre à 680 l/s.

JY MARTIN estime qu'il faudra aboutir à des débits importants, à condition que tout le monde puisse en vivre. Les seuils pourront être augmentés progressivement. Mais il rappelle qu'il faut passer par des seuils intermédiaires et continuer d'avancer.

Concernant la nappe captive de l'Infratoarcien, L. NICOLAY indique que des relations localisées ont été démontrées mais qu'elles ne peuvent pas être quantifiées en l'état actuel des connaissances.

JY MOIZANT regrette qu'aucune étude ne permette de comprendre les chiffres présentés. Il indique que les chiffres de la consommation sont uniquement analysés sur 2007 et 2008 alors que les restrictions sont étudiées depuis 2004. Pour les années 2000 à 2008, la consommation moyenne, uniquement pour la partie 17, est de 12,6 Mm³. La consommation maximale n'est donc pas de 13,21 Mm³. En faisant la comparaison de ces chiffres avec les débits de la Boutonne, il arrive à un constat différent. Il regrette d'ailleurs que certaines années soient manquantes dans la base de données de la banque hydro concernant les débits de la Boutonne. Il conclut donc que, malgré des prélèvements très importants certaines années, les DOE avaient pu être respectés (1997, 2000, 2001 notamment). Ces éléments changent par rapport à la présentation qui avait été faite et qui montrait que le DOE avait été respecté seulement 3 années au cours des 10 dernières années. Il estime que passer d'une consommation de 20Mm³ à 3Mm³ lui paraît très exagéré.

JY MARTIN indique que la commission va revenir sur ces éléments après la présentation des différentes contributions reçues pendant l'été. Il rappelle par ailleurs que les consommations de la Boutonne 17 n'ont que très peu d'influence sur le DOE au Moulin de Châtre. C'est pourquoi la station de St Jean d'Angély est en cours de calage.

JY MOIZANT déplore qu'à cet endroit, nous ne saurons pas quel était le comportement de la rivière il y a 20 ans.

L. NICOLAY indique qu'il manque effectivement certaines années sur la banque Hydro, et notamment pour 2000. Pour les autres années, elle présente le graphique montrant le respect ou non du DOE chaque année depuis 1969. Il s'avère que depuis 1987, sur 22 ans, le DOE n'a pas été respecté 17 fois. Au cours des années 2001, 2007 et 2008, le DOE a été respecté (pour 2000, les données manquent).

JY MOIZANT demande que soient rappelés en face de ces conclusions les prélèvements effectués pour montrer qu'il y a bien une amélioration depuis les années 2000. Il estime qu'en 2000, le DOE a également été respecté. Ainsi, entre 2000 et 2008, il estime que le DOE a été respecté 4 années sur 8, ce qui est bien mieux qu'entre 1990 et 2000 où le DOE n'a jamais été respecté (il manque les données de l'année 1997).

JY MARTIN donne la parole à M. BROUSSEY pour présenter les différentes contributions reçues pendant l'été.

Contribution de P. CHARLES sur la nappe de l'Infratoarcien

M. BROUSSEY rappelle que la proposition formulée lors de la dernière commission était de se baser sur les volumes maximums prélevés qui n'avaient pas eu d'impact sur cette nappe de l'Infratoarcien (nappe captive située en Deux-Sèvres, correspondant à la zone de gestion 8b). L'année considérée, où les prélèvements ont été maximums sans qu'aucun seuil d'alerte ne soit franchi, est l'année 2008 où 2,4 Mm³ ont été prélevés pour l'agriculture.

P. CHARLES est d'accord pour retenir les volumes maximums prélevés comme base du Vp pour la nappe Infra mais n'est pas d'accord sur l'année retenue (2008 avec 2,4 Mm³). Il apporte des éléments concernant les prélèvements des années 1998 à 2004.

M. BROUSSEY indique que l'année 2008 a été retenue comme l'année où le volume maximum a été prélevé sans causer d'impact sur le milieu. En effet, les années 1998 et 1999 où les prélèvements ont été supérieurs, le premier seuil d'alerte a été franchi sur le piézomètre des Outres. Et pour les années 2003 et 2004 où les prélèvements étaient également supérieurs à 2,4 Mm³, le piézomètre des Outres a subi des problèmes techniques et ne peut pas être considéré comme fiable. Compte-tenu de ces éléments, le chiffre proposé de 2,4 Mm³ correspondrait effectivement au volume maximum fiable prélevé sans impact sur le milieu.

R. BAUDREZ (chambre d'agriculture 79) estime que le niveau retenu pour caler les seuils de gestion sur le piézomètre des Outres était un niveau politique et non un niveau technique puisqu'il indique que le premier seuil d'alerte à - 19 m aurait été défini pour éviter une trop grande différence dans la gestion entre la nappe supra et la nappe Infra. Des hydrogéologues lui ont dit que ces niveaux d'alerte n'étaient pas pertinents d'un point de vue technique. Il estime qu'on peut considérer les années 2001 et 2003 pour définir le volume prélevable sur la nappe Infra.

P. CHARLES précise que les irrigants ne remettent pas en cause les seuils mais les volumes proposés. Il estime que les irrigants sont suffisamment responsables pour gérer la nappe en concertation avec le syndicat d'eau potable. Ils présenteraient chaque année le bilan de la gestion à la CLE pour évoquer d'éventuels problèmes de qualité de nappe et mettre en œuvre des réajustements de la gestion. Il souhaite obtenir un volume prélevable acceptable géré de manière collective et responsable par les acteurs locaux.

L. NICOLAY répond que cette gestion partenariale est effectivement très souhaitable. Néanmoins, la démarche de définition du Vp est menée dans une optique d'équilibre à l'horizon 2015 et il doit être défini pour être disponible 4 années sur 5.

Compte-tenu des franchissements de seuils en 1998 et 1999 et des incertitudes sur les mesures de 2003 et 2004, L. NICOLAY indique que les années 2000 à 2002 et 2005 à 2008 ont été considérées comme représentatives. Le volume maximum prélevé ces années là est bien de 2,4 Mm³.

R. BAUDREZ revient sur les niveaux des seuils d'alerte et indique que le dénoiement de la nappe se fait à 78 m. Il estime donc que 19 m n'est pas représentatif d'un seuil d'alerte mais que c'est un niveau politique.

P. CHARLES demande qu'un Vp initial soit proposé autour de 3 Mm³ et qu'il soit éventuellement rectifié si la gestion par les irrigants ne permet pas le respect des objectifs. Depuis 20 ans d'exploitation, il indique qu'aucune dégradation n'a été observée. Il rappelle que les irrigants sont des gens responsables.

R. BAUDREZ rappelle en effet que la nappe est exploitée depuis 1979. Il estime que s'il y avait un danger à cause des prélèvements, les acteurs locaux l'auraient noté. Il indique que le fonctionnement de cette nappe est connu et qu'elle est protégée naturellement.

P. BARNET (DIREN Poitou-Charentes) rappelle les principales priorités liées à la gestion de la nappe de l'Infratoarcien. Cette nappe, comme le Turonien, a été inscrite dans le SDAGE comme stratégique pour l'eau potable. Il explique que l'avenir des nappes captives sera toujours réservé pour l'alimentation en eau potable : si les besoins futurs pour l'eau potable augmentent ou doivent être

réorganisés pour des problèmes de qualité, les aquifères captifs comme la nappe de l'Infratoarcien seront réservés pour cet usage prioritaire. Aussi, il est nécessaire de les protéger qualitativement et quantitativement dès maintenant dans cette perspective.

Pour définir le Vp dans ces aquifères, les services de l'Etat et l'Agence de l'eau ont analysé les usages actuels et ont développé leur raisonnement à partir de ces données (à savoir que le Vp serait basé sur le volume maximum prélevé sans impact négatif sur le milieu). Le principe était de faire une photographie la plus juste possible des usages actuels pour savoir comment se comportent les milieux dans l'état actuel des prélèvements. Il demande tout élément permettant de compléter ce raisonnement sur la base d'écrits étayés. Ce même raisonnement a été appliqué pour tous les bassins de la Région Poitou-Charentes. Il demande que chacun apporte des contributions écrites et que les critiques stériles cessent.

Il insiste sur l'avenir de la nappe de l'Infratoarcien qui sera réservé pour l'eau potable et rappelle qu'il ne faut pas se leurrer pour le Vp irrigation de cet aquifère. Tout nouveau prélèvement pour l'eau potable sera prioritaire, au détriment de l'usage irrigation.

JY MOIZANT demande si le niveau de la nappe a évolué depuis 20 ans. R. BAUDREZ répond par la négative. Il redit que le niveau de -19m ne correspond à rien et que le toit de la nappe étant à 78m, l'année 1998 pourrait être retenue comme référence car le piézomètre n'est descendu qu'à 21 m.

JY MARTIN redit que le Vp proposé pour l'irrigation dans la nappe Infra est basé sur le volume maximum prélevé fiable. Il demande à nouveau que d'autres éléments soient apportés pour modifier cette proposition.

PO AUBOUIN (APIEEE) demande à connaître exactement l'origine des chiffres annoncés et des seuils fixés afin que tout le monde puisse les comprendre.

JY MARTIN clôt le débat en rappelant que le Vp irrigation pour la nappe Infra proposé est de 2,4 Mm³, seul élément fiable avec les éléments de connaissance actuels. Il laisse la discussion ouverte si de nouveaux éléments écrits lui parviennent.

M. BROUSSEY appuie les propos de P. BARNET concernant l'usage futur prioritaire de la nappe captive de l'Infratoarcien :

- dans le SDAGE Adour Garonne, la nappe Infra est classée en ZPF (zone à protéger pour le futur). Selon l'article D1 du SDAGE, « les ZPF sont des secteurs stratégiques pour l'alimentation en eau potable pour le futur. Ces zones ont vocation à centraliser l'ensemble des moyens visant à protéger qualitativement et quantitativement les ressources en eau nécessaires à la production d'eau potable ».
- la préservation de la nappe Infra pour l'alimentation en eau potable est identifiée comme une des priorités du SAGE. De plus, la mesure 2.2 du SAGE Boutonne rappelle que l'usage des eaux souterraines, et en particulier les nappes captives, doit être affecté en priorité à l'alimentation en eau potable.

P. CHARLES indique que la qualité de l'eau de cet aquifère n'est pas partout de bonne qualité à cause d'une minéralisation importante. Il estime que les secteurs réputés de bonne qualité sont d'ores et déjà réservés à l'alimentation en eau potable grâce aux échanges de forages entre agriculteurs et syndicats d'eau potable.

Contribution de JY MOIZANT

M. BROUSSEY fait part des éléments transmis par JY MOIZANT. Il estime que les prélèvements pour l'irrigation mentionnés sont sous-estimés avec 13,3 Mm³ en volume maximum prélevé. Par ailleurs, il estime que les années 2007 et 2008 étaient des années plutôt normales et, malgré 9 et 7 Mm³ prélevés en Boutonne 17, le DOE a été respecté ces années-là. Il estime que les années 2003 à 2005

étaient des années rarissimes en terme de pluviométrie. Enfin, concernant l'année 2001, il indique que 18 Mm³ ont été prélevés en Boutonne 17 et que le DOE a été respecté.

Comme l'a rappelé JY MARTIN, M. BROUSSEY rappelle tout d'abord que les prélèvements sur la Boutonne 17 ont très peu d'impact sur le DOE au Moulin de Châtre.

Concernant les chiffres des volumes maximums prélevés, elle indique que l'Agence de l'eau a fourni des éléments montrant effectivement qu'entre 2000 et 2004, près de 19,5 Mm³ en moyenne avaient été prélevés sur tout le bassin de la Boutonne (dont 15 Mm³ sur la Boutonne 17). Ces chiffres comprennent également les prélèvements dans la nappe de l'Infratoarcien en Deux-Sèvres. Pour l'année 2001, les chiffres de l'agence de l'eau montrent effectivement des prélèvements à hauteur de 22 Mm³ pour l'ensemble du bassin, mais des chiffres inférieurs à ceux présentés par JY MOIZANT pour les autres années.

Elle rappelle que les chiffres des volumes prélevés issus de l'Agence de l'eau et ceux issus des DDAF peuvent varier en fonction de plusieurs paramètres (localisation précise du prélèvement, utilisation des compteurs...) Les chiffres présentés auparavant sont donc bien cohérents avec les chiffres de l'Agence de l'eau, sachant que la présentation s'était limitée aux années 2006 à 2008 dans un souci de cohérence en terme de pratiques agricoles.

P. CHARLES note que les prélèvements ont été très nombreux en 2001 et que le DOE a bien été respecté. Il fait la corrélation avec les suites de la tempête qui avait fait tomber de très nombreux peupliers et en déduit donc que les peupliers devaient participer très fortement au non-respect du DOE les années passées.

Pour interpréter ces chiffres de manière fiable, M. BROUSSEY précise que le caractère sec ou humide d'une année doit être mis en corrélation avec le niveau des prélèvements.

Concernant la caractérisation hydrologique des années, L. NICOLAY explique que les données sont disponibles sur la banque Hydro :

- 2001 : entre biennale et triennale humide
- 2003 : quinquennale sèche
- 2004 : quadriennale sèche
- 2006 : quadriennale sèche
- 2007 : triennale humide
- 2008 : quadriennale humide

2005 est considérée comme une année exceptionnelle.

JY MOIZANT estime qu'entre 2004 et 2006 il manque l'équivalent d'une année de pluviométrie (équivalent à 1 milliard de m³ d'eau). Il estime que le bilan hydrique de 2003 diffère du bilan pluviométrique et estime que c'est le bilan hydrique le plus important à regarder.

P. CHARLES estime que la modification du fond de vallée (et notamment l'implantation des peupliers) joue également un rôle important dans les sévérités des étiages. Il rappelle que les impacts sont multipliés entre les différents facteurs et demande qu'ils soient tous pris en compte dans la gestion des cours d'eau et qu'on ne travaille pas uniquement sur l'irrigation.

P. BARNET revient sur les différences entre l'écart à la moyenne concernant la pluviométrie et celui concernant les débits.

F. NADAL (DDEA 79) rappelle que le caractère sec d'une année est considéré d'un point de vue hydrologique et non climatique, c'est-à-dire que l'on étudie les débits moyens mensuels de la Boutonne et non la pluviométrie.

JY MOIZANT trouve qu'il serait plus intéressant de comparer l'hydrologie au bilan hydrique.

JY MARTIN fait remarquer la différence entre une année où il pleut beaucoup sur un laps de temps très court et une année où il pleut souvent, mais en faible quantité.

JY MOIZANT indique que pour les années 2000 et 2001 (données de la chambre d'agriculture pour 2000 car manquantes sur la banque hydro), le DOE a été respecté. Il fait ressortir la concomitance avec la tempête de 1999 qui a fait tomber de nombreux peupliers. Il s'interroge sur l'éventuel lien entre ces nombreux arbres à terre, donc ralentissant fortement l'écoulement, et le respect du DOE. Il déplore qu'à une époque, la priorité était la lutte contre les inondations, tandis qu'il faudrait aujourd'hui maintenir l'eau le plus longtemps possible dans les rivières. Cette lutte contre les inondations est maintenant une réussite mais c'est un échec pour l'étiage. Il estime que la fermeture des pelles pour retenir l'eau devrait intervenir dès le mois de février pour les années sèches et non au mois d'avril ou mai.

Il pense qu'il convient de travailler sur tous ces sujets en même temps. Il déplore le peu de contrôles effectués par la police de l'eau sur les manœuvres d'ouvrages comparativement aux contrôles effectués auprès des irrigants, ne serait-ce que dans un but pédagogique.

L. YON (DDAF 17) répond que des contrôles sont également effectués auprès des propriétaires d'ouvrages. Il insiste sur l'importance de cette gestion estivale et rappelle la nécessité de continuer à travailler sur ce sujet des ouvrages.

Il s'interroge par ailleurs sur la baisse des prélèvements agricoles entre 2004 et 2005.

JY MOIZANT rappelle qu'il y a eu une très nette baisse des surfaces en maïs sur la Boutonne en Charente-Maritime et que cette baisse s'est accompagnée d'une baisse des revenus des agriculteurs (en passant de 20 à 10 Mm³ de volumes prélevés, les agriculteurs ont perdu de 2 à 3 millions d'euros).

M. BROUSSEY présente un graphique montrant l'évolution des surfaces de maïs sur la Boutonne en Charente-Maritime qui a nettement chuté entre les deux années 2004 et 2005, tandis que la tendance est repartie à la hausse pour 2008 et 2009.

Contribution de la fédération de pêche 17

M. BROUSSEY indique que cette contribution prenait la forme d'interrogations, au sujet de la quantification de l'usage AEP (alimentation en eau potable) et au sujet des 5,5 Mm³ proposés comme Vp irrigation. Une réponse a déjà été formulée au Président de la fédération de pêche.

Concernant les volumes AEP, M. BROUSSEY indique que les derniers éléments sont toujours en attente pour savoir exactement les volumes prélevés actuellement, notamment pour la nappe Infra. Elle rappelle que ces volumes seront repris intégralement dans le Vp puisqu'il n'est pas question de faire subir une quelconque baisse de volume pour cet usage prioritaire. Le chiffre de 3,3 Mm³/an est donc susceptible d'évoluer selon les éléments dont nous disposerons.

P. CHARLES déplore le manque de transparence relatif aux prélèvements pour l'eau potable alors que les irrigants fournissent chaque année l'ensemble des données les concernant.

Concernant les 5,5 Mm³ pour l'irrigation, il est important de rappeler qu'ils comprennent l'ensemble des volumes irrigations printemps - été (prélèvements superficiels, en nappe d'accompagnement et dans la nappe Infra). Ce chiffre résulte de la convergence des données bibliographiques (PGE + étude BRGM) et de la quantification des usages n'impactant pas les milieux.

Contribution de la plateforme industrielle de Melle

M. BROUSSEY indique les différents points mentionnés dans le courrier de la plateforme industrielle de Melle au sujet du Vp reçu pendant l'été :

- l'industriel prend acte du principe retenu de se baser sur le volume maximum prélevé entre 2005 et 2008
- l'industriel demande que ce Vp soit légèrement augmenté car l'activité devrait passer sur 12 mois prochainement contre 11 actuellement.
- il est rappelé que la presque totalité des volumes prélevés dans le milieu sont rejetés dans les cours d'eau en tête de bassin.

P. CHARLES souligne les efforts faits par la plateforme industrielle de Melle concernant la gestion quantitative de l'eau. Il fait remarquer que le débit des cours d'eau sont impactés négativement d'un point de vue quantitatif au mois d'août par l'arrêt de l'activité de l'usine à cause du manque de rejet.

H. VINA estime que l'eau rejetée est très sale. Il mentionne qu'en temps de pluie, on demande à des ouvriers d'aller ouvrir des vannes de l'étang n°2 de stockage pour déverser directement les eaux usées dans la rivière.

P. PERRONA (plateforme industrielle de Melle) rappelle les efforts consentis par les usines Rhodia et Danisco ces dernières années pour améliorer leurs impacts sur l'environnement. Il rappelle que les volumes prélevés n'ont cessé de diminuer depuis 2000 alors que les capacités de production ont augmenté. Les process de fabrication ont été améliorés pour réduire considérablement le volume d'eau utilisé par tonne de produit fabriqué. Il explique que 5000 à 6000 m³/h d'eau tournent en circuit fermé en permanence sur le site, à comparer aux 100 à 120 m³/h prélevés dans le milieu. Tous les usages de l'eau ont été optimisés. La demande de la plateforme d'augmenter ce volume prélevable est justifiée par le passage de l'activité sur 12 mois contre 11 actuellement.

JY MARTIN l'interroge sur les impacts sociaux de l'augmentation d'activité sur 12 mois.

P. PERRONA répond que des projets de développement d'activités à venir auront des impacts importants en termes d'emplois sur le secteur.

J. BITEAU s'interroge sur les volumes prélevés et rejetés sur ce mois supplémentaire d'activité ainsi que sur la qualité de l'eau rejetée.

P. PERRONA répond qu'en moyenne, 80% des prélèvements sont rejetés au cours d'eau. Le reste part sous forme de vapeur d'eau dans les tours aéroréfrigérantes.

H. VINA revient sur la qualité de l'eau rejetée par Rhodia. Il mentionne un projet qui était à l'étude pour remettre en état l'étang de Melzéard (étang de décantation) mais qui n'a finalement pas pu voir le jour à cause de changement de personne à la tête de l'entreprise. Il rapporte avoir été victime de chantage à l'emploi par les dirigeants de l'époque s'il continuait à les embêter sur la protection de l'environnement. Il estime que l'étang n°2 est « une bombe à retardement » à cause des pollutions qui y sont présentes. Il indique que les responsables de la plateforme ne savent pas quoi faire de ce problème et évitent de remettre en suspension les sédiments qui s'y trouvent car ils sont très dangereux. Il estime que le lit de la rivière est durablement affecté par les pollutions de l'activité de la plateforme. Il rapporte enfin que des agriculteurs ont parfois été prévenus de retirer leurs bêtes des bords de la Légère car des « conneries » avaient été faites au niveau de la plateforme industrielle.

P. CHARLES rappelle les efforts consentis par les industriels ces dernières années. Les faits présentés par H. VINA datent de plusieurs décennies. Il rappelle que le sujet de ce jour concerne la gestion quantitative de l'eau.

P. SOL (CCI 79) demande si le Vp industrie est égal au volume prélevé par Rhodia.

M. BROUSSEY répond que le Vp industrie a été calculé en fonction des prélèvements de Rhodia et pour les autres industries, c'est le volume déclaré pour la redevance Agence de l'eau qui a été retenu.

JY MARTIN précise que les consommations industrielles sont lissées sur l'année.

Questions diverses

Courbe des débits de la Boutonne en 2009

JY MARTIN indique que le débit de la Boutonne au Moulin de Châtre était de 310 l/s le mardi 8 septembre.

M. BROUSSEY présente la courbe des débits en rappelant les maxima, minima et moyennes depuis 1969 ainsi que les années 2007-08 et 2004-05. Elle précise que les courbes des maxima et des minima ne correspondent pas à des années hydrologiques mais bien aux maxima et minima journaliers depuis 1969.

JY MARTIN précise par ailleurs que le 1^{er} seuil d'alerte (800 l/s) a été franchi le 26 juin, le second (600 l/s) le 05 juillet et le seuil de coupure (420 l/s) le 28 juillet.

PO AUBOUIN s'interroge sur le travail des services de l'Etat qui doivent faire en sorte que le DCR ne soit jamais franchi.

P. CHARLES rappelle qu'en 1976, sans irrigation, le débit au 28 août était autour de 270 l/s.

JY MARTIN rappelle que ce sujet fera l'objet de débats l'an prochain puisque la CLE s'est engagée à relever les seuils de coupure si besoin. Il constate qu'avec un seuil de coupure à 420 l/s, le DCR n'a pas été respecté.

JY MOIZANT et P. BERTHONNEAU assurent que même sans irrigation, le DCR aurait été franchi cette année.

JY MARTIN constate que cette année, avec un seuil de coupure à 420 l/s, le débit est tombé à 180 l/s au plus bas.

JY MOIZANT n'est pas d'accord de s'arrêter sur ce constat car il estime qu'il sous-entend que l'irrigation est la seule responsable de cette chute des débits. Il s'interroge sur l'évolution des débits de la Boutonne en 2009 s'il n'y avait pas eu d'irrigation. Il s'insurge en disant que les études menées dans le cadre de la détermination du volume prélevable sont capables de réintégrer les volumes prélevés par l'irrigation pour redonner le « débit naturel » de la Boutonne.

JY MARTIN demandera à l'EPTB Charente s'il est possible de faire tourner leur modèle hydrologique de la Boutonne pour s'assurer de ce phénomène.

P. CHARLES estime que des zones humides ont disparu au cours d'aménagement de cours d'eau alors qu'elles apportaient de l'eau aux rivières à l'étiage.

JY MARTIN rappelle qu'il n'a pas visé l'irrigation du maïs comme seule responsable des étiages sévères.

PO AUBOUIN estime que le seuil de coupure actuel n'est pas adapté.

JY MARTIN rappelle que ces considérations n'entrent pas dans le cadre du débat de ce jour. Elles feront l'objet de discussions ultérieurement.

M. GARNIER s'étonne qu'après l'arrêt total de l'irrigation, certains agriculteurs continuaient à irriguer sur la Boutonne aval sans qu'aucune poursuite ne soit engagée de la part des services de l'Etat.

JY MARTIN rappelle que la CLE n'a pas la compétence pour étudier ce genre de problème.

L. YON rappelle que les services de l'Etat font des contrôles réguliers et qu'il convient éventuellement de reparler de cas particuliers mais il souligne le caractère très délicat de cette intervention.

JY MOIZANT précise qu'il existait des dérogations pour irriguer certaines cultures, même après l'arrêt total.

Une question sur la prise en compte des forages de particuliers est posée.

JY MARTIN rappelle que tous les forages de particuliers doivent être déclarés en mairie d'ici fin décembre.

Comparaison des débits entre St Jean d'Angély et le Moulin de Châtre

JY MARTIN présente les débits mesurés sur les 2 stations. Il rappelle que la station de St Jean d'Y est en cours de calage. Les chiffres présentés le sont à titre provisoire et d'information et qu'aucune conclusion ne peut encore en être tirée.

	Total St Jean	Moulin de Châtre
Date	Débit (m³/s)	Débit (m³/s)
27/08/2009	0,108	0,19
07/08/2009	0,268	0,327
28/07/2009	0,208	0,43
22/07/2009	0,27	0,396
17/07/2009	0,423	0,449
06/07/2009	0,413	0,468
29/06/2009	0,534	0,789
19/06/2009	1,676	1,26
08/06/09	2,681	2,41
26/05/09	4,042	2,00
15/05/09	3,405	2,01
10/04/09	3,892	2,29

Réponse de M. BROUSSEY à P. BERTHONNEAU

JY MARTIN redonne la parole à M. BROUSSEY pour répondre à P. BERTHONNEAU. Elle revient sur la déclaration de P. BERTHONNEAU en début de séance où il s'indignait de voir figurer dans le compte-rendu de la réunion du 8 juillet 2009 une référence à un boycott des irrigants.

Concernant ce compte-rendu, M. BROUSSEY propose à P. BERTHONNEAU de se rapprocher de JL AUDE pour savoir exactement ce qui a été dit en réunion, discours exactement retranscrit dans le compte-rendu.

P. BERTHONNEAU aurait souhaité que les éléments qu'il a dits au téléphone aient figurés dans le compte-rendu de la précédente commission.

M. BROUSSEY répond que ces propos n'ont pas été tenus en séance et ne figurent donc pas au compte-rendu.

JL AUDE estime qu'il serait intéressant d'obtenir les informations sur la pluviométrie depuis 1969 pour les comparer à l'hydrologie.

JY MOIZANT souhaite réitérer les propos qu'il avait tenus lors du bureau de la CLE du 10 juillet 2009 à propos du projet de retenues de substitution.

Il estime que le projet de l'ASA est « jouable » avec un Vp de 4 Mm³. Il parle en tant que président de l'ASA Boutonne qui représentait 60% des autorisations de départ en 2005. Il indique que si le Vp est différent de 4 Mm³, il n'y aura plus de projet de stockage sur la Boutonne 17. Ce choix sera à faire au sein de la CLE.

Par ailleurs, il rappelle une demande de l'Etat de faire une proposition de Vp par la chambre régionale d'agriculture. Malheureusement, cette proposition ne sera sans doute pas connue pour le 21 septembre prochain, date de la prochaine CLE.

Il rappelle que les irrigants de la Boutonne avaient fait un courrier pour expliquer ceci aux services concernés. Il lui a été répondu que le Vp serait défini « normalement » et que les irrigants pourraient éventuellement faire des demandes de compensations financières plutôt que les réserves de substitution. Il estime que ces compensations s'élèveraient à 30 000 € pour 100 000 m³ prélevés. Si aucun stockage n'était réalisé, la compensation s'élèverait donc à 3 millions d'€ pour les irrigants de l'ASA (représentant 60% de la Charente-Maritime et 50% de l'ensemble du bassin).

Dans tous les cas, il prévient que les irrigants feront le maximum pour obtenir une indemnisation.

P. CHARLES explique le principe de mutualisation pour les échanges de forages avec les producteurs d'eau potable sur la nappe Infra. Il estime que rendre l'eau payante aura un effet limitatif auprès des irrigants. Le principe de mutualisation retenu pour le projet de la nappe Infra repose sur un même volume de référence à l'hectare accordé à tous les irrigants participant au projet (qu'ils prélèvent à terme dans les retenues ou dans le milieu). Il prévient que ce principe a été adopté par les irrigants en assemblée générale et qu'ils ne reviendront pas dessus. Aussi, pour aboutir, le Vp dans le milieu doit permettre de satisfaire ce volume de référence à l'hectare pour les irrigants s'engageant dans le projet mais prélevant à terme toujours dans le milieu.

JL FORGEARD-GRIGNON s'interroge sur le calendrier de désignation des organismes uniques.

L. NICOLAY répond que le Préfet de bassin Adour Garonne a rédigé une note sur la suite de la démarche de détermination des volumes prélevables ainsi que sur la désignation des organismes uniques (OU). Ainsi, les candidatures pour l'OU sont attendues pour le 01^{er} avril 2010.

JY MOIZANT demande si la prochaine CLE plénière du 21 septembre sera l'occasion d'un vote sur les volumes prélevables.

JY MARTIN répond par l'affirmative.

JY MARTIN rappelle qu'Antoine MAZIN distribue les versions papier du SAGE à la sortie de la salle. Il remercie les personnes présentes pour leur participation. Il lève la séance à 16h35.

Le Président de la CLE

Jean-Yves MARTIN

CLE du SAGE Boutonne

Commission "Gestion quantitative"

Déclaration préalable des APNE (Associations de Protection de la Nature

et de l'Environnement) sur l'état de l'eau dans le bassin Boutonne

(dont il est demandé la publication intégrale dans le compte-rendu de cette réunion)

L'état des lieux. Depuis plusieurs semaines, la situation du bassin Boutonne est catastrophique : la plupart des affluents sont à sec, le débit du cours principal est au plus bas, la vie aquatique est fortement dégradée.

A Chatres, lieu de référence, le débit est inférieur au débit objectif d'étiage depuis fin juin ; et le débit est même descendu sous le débit de crise (DCR = 400 l/s) depuis le 28 juillet (ex : débits de 378 l/s le 28 juillet, 391 l/s le 3 août).

Observations confirmées par l'ONEMA (réunion de l'ODE du 22 juillet) : *"Le bassin de la Boutonne est le plus touché et en train de décrocher rapidement, notamment pour ses affluents qui sont pour la plupart en assec (...). L'état de la Boutonne sur son cours médian en amont de Saint Jean d'Angély est préoccupant quant au maintien de l'écoulement de ses bras"*.

La faune et la flore aquatiques, qui avaient pu se reconstituer ces deux dernières années, sont à nouveau anéanties sur plusieurs dizaines de kilomètres.

La situation actuelle du bassin Boutonne est donc inadmissible et illégale.

Les responsables.

C'est d'une part le préfet lorsqu'il fixe des seuils de gestion estivale nettement trop bas (en particulier le seuil de coupure, basé sur le DCR et fixé cette année à 420 l/s) ;

Mais c'est aussi la CLE du SAGE Boutonne. En effet, le DCR est *"la valeur de débit au dessous de laquelle sont mises en péril l'alimentation en eau potable et la survie des espèces présentes dans le milieu"*. C'est une valeur légale, fixée par le SDAGE, qui ne devrait être jamais atteinte. Or la CLE a proposé de maintenir à 400 l/s la valeur du DCR !

La demande des APNE

Cet état des lieux montre à l'évidence que lorsque le débit est d'environ 400 l/s, les cours d'eau sont en très mauvais état, la preuve en est faite une nouvelle fois.

La CLE peut encore réviser la valeur du DCR et proposer, avant décembre, au Comité de bassin Adour-Garonne, une valeur raisonnable correspondant à la véritable situation du bassin (les associations ont déjà proposé la valeur de 570 l/s).

A l'avenir, si la valeur du DCR n'était pas augmentée, la CLE portera chaque année l'entière responsabilité de la situation catastrophique de la Boutonne et de ses affluents.